



## Newsletter sur les bonnes pratiques pédagogiques

### Initiatives contre la discrimination

#### Initiatives récentes

##### **La boîte à outils « stop-discrimination ! »**

Créée dans le cadre de la campagne contre la discrimination de l'UE « Pour la diversité, Contre la discrimination », la boîte à outils propose une aide pratique sur les moyens permettant aux employeurs de mettre en place des mesures favorisant la diversité et d'éviter la discrimination dans leurs entreprises. De plus, le kit offre des informations à propos des nouvelles lois européennes contre la discrimination au sein des États membres de l'UE. Utilisé comme outil d'aide lors de séminaires et d'ateliers, le matériel contenu est un excellent instrument afin d'encourager le dialogue et la diversité au sein du monde du travail !

Pour commander la boîte à outils, écrivez à [toolbox@stop-discrimination.info](mailto:toolbox@stop-discrimination.info)

Le site web « Pour la diversité, Contre la discrimination » recueille de nombreuses informations sur les initiatives contre la discrimination. Les internautes y trouveront les dernières nouvelles en matière de politique anti-discrimination dans l'UE, des informations sur la campagne elle-même, les actions et programmes, des guides d'utilisateur, des articles de presse, entre autres. Une recherche par pays est également possible pour suivre les actions menées dans le cadre de la campagne dans les pays de l'UE. Le site web existe dans toutes les langues de l'UE : <http://www.stop-discrimination.info>

##### **Anti-discrimination et Formation sur la Diversité : Bonnes Pratiques et Besoins Futurs (Conférence Annuelle 2006 du Programme d'action contre la discrimination)**

La Conférence Annuelle 2006 du Programme d'action communautaire contre la discrimination aura lieu sur 24-25 avril à Varsovie, Pologne.

Le programme sera basé sur des stratégies et des méthodes réussies pour la formation dans la diversité et contre la discrimination.

La conférence aura trois objectifs principaux :

- Accentuer les activités de formation soutenues dans le cadre du programme d'action communautaire pour combattre la discrimination.
- Stimuler l'échange des idées et le partage d'information et de bonnes pratiques.
- Identifier les futurs besoins en formation.

Les participants et les organisateurs discuteront des techniques de formations adaptées à un public varié. Une session finale rendra ses recommandations pour des besoins futurs en formation. La conférence comprendra également une 'foire à la formation' où des activités réussies de formation seront présentées.

La participation à la conférence est sur invitation seulement.

Plus d'information peut être obtenue auprès des organisateurs, GOPA-Cartermill :

[conference-registration@nondiscrimination-eu.info](mailto:conference-registration@nondiscrimination-eu.info)

##### **2007 sera "l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous"**

La Commission européenne a décidé de faire de l'année 2007 l'"Année européenne de l'égalité des chances pour tous" en l'inscrivant dans une action concertée visant à favoriser l'égalité et la non-discrimination dans l'Union européenne. L'Année européenne sera la pièce maîtresse d'une stratégie-cadre visant à garantir une lutte efficace contre la discrimination, la valorisation de la diversité et la promotion de l'égalité des chances pour tous.

Vladimír Špidla, commissaire européen chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances déclare: "On peut tirer une leçon très claire du résultat du référendum français: si l'on ne parvient pas à faire

bénéficier tous les groupes et toutes les couches de la société des avantages qui découlent du projet européen, on peut s'attendre à une perte de soutien à l'égard des politiques nationales et européennes. L'Europe doit agir pour que l'égalité devienne une réalité. L'Année européenne de l'égalité des chances pour tous et la stratégie-cadre donneront une nouvelle impulsion aux actions visant à assurer la pleine application de la législation antidiscriminatoire européenne, qui s'est heurtée à un nombre excessif d'obstacles et a connu trop d'atermolements. Les droits fondamentaux, la non-discrimination et l'égalité des chances resteront des priorités essentielles pour la Commission européenne."

La Commission propose que l'Année européenne s'articule autour des quatre grands thèmes suivants:

- droits – sensibiliser l'opinion publique au droit à l'égalité et à la non-discrimination;
- représentation – stimuler un débat sur les moyens de renforcer la participation à la société des groupes sous-représentés;
- reconnaissance – célébrer et accueillir la diversité;
- respect et tolérance – œuvrer en faveur d'une société plus solidaire.

[http://europa.eu.int/comm/employment\\_social/fundamental\\_rights/eyeo/ev\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/employment_social/fundamental_rights/eyeo/ev_fr.htm)

### **La lutte contre la discrimination commence à l'école**

La Commission pour l'égalité raciale (CRE) du gouvernement britannique a publié un guide de définition des normes en matière d'égalité raciale pour aider les écoles à combattre le racisme et la discrimination. Ce guide fixe des normes quant à certains domaines clés de l'éducation tels que les curriculums, l'enseignement et l'évaluation, la présence au cours, la discipline et l'expulsion, le développement personnel des élèves, le comportement à l'école, l'environnement et le recrutement de personnel, entre autres. Bien que ce guide ait été fait pour aider les écoles britanniques à se conformer aux lois anti-raciales, il est basé sur des thèmes universels relatifs à la lutte contre la discrimination et peut servir de bonne pratique aux formateurs.

Pour plus d'information, visitez la section 'éducation' du site web de la CRE :

<http://www.cre.gov.uk/gdpract/ed.html>

## **Publications**

### **Bonnes pratiques de résolution non-violente de conflits en milieu scolaire**

Au cours de l'année 2001, le Secteur de l'Éducation de l'UNESCO a lancé l'initiative d'un recueil de « bonnes pratiques » de résolution de conflits en milieu éducatif formel et non-formel. Pour ce faire, il a été demandé à de nombreux partenaires de l'UNESCO, (Commissions nationales, ONG, associations différentes, écoles, institutions de recherche, universités, etc.), de contribuer à cet ouvrage par l'envoi d'un article, rédigé en langage simple et facile à lire, relatant leur expérience dans la prévention et transformation des conflits. L'objectif que cette publication voudrait atteindre est d'informer tous ceux - enseignants, formateurs, éducateurs, parents, jeunes, élèves - qui, d'une manière ou d'une autre, sont confrontés aux phénomènes de la violence à l'école ou au sein des communautés éducatives non-formelles. L'intention de l'UNESCO dans ce projet est de les informer sur ce qu'il y a de mieux au niveau international en matière d'éducation pour la paix et la non-violence, mais surtout de leur fournir des outils pédagogiques concrets pour prévenir et transformer la violence à laquelle ils sont confrontés quotidiennement dans leur travail.

Téléchargez le document : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001266/126679e.pdf>

Site Web de l'Education pour la non violence : (Voir l'espace enseignant dans la colonne de gauche)

[http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL\\_ID=1261&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=1261&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

### **Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement**

En 1960, l'UNESCO a adopté la Convention concernant la lutte contre la Discrimination dans le domaine de l'Éducation, qui reconnaissait le rôle crucial de l'éducation pour assurer l'égalité des chances de tous les groupes raciaux, nationaux ou ethniques. Pour la première fois, un instrument contraignant du système des Nations Unies comportait une définition détaillée du terme DISCRIMINATION. La Convention qualifiait ainsi « toute distinction, limitation ou préférence (...) fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la condition économique ou la naissance ». La Convention invitait les Etats à prendre des mesures immédiates en faveur de l'égalité en matière d'enseignement et, qui plus est, liait directement le concept d'éducation aux droits de l'homme.

Pour lire le document dans son intégralité :

[http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=12949&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=12949&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)